

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES « PORTES DE L'ÎLE-DE-FRANCE »

Zonage d'assainissement et pluvial sur les communes de Blaru, Bréval, Chaufour-les-Bonnières, Cravent, Lommoye, Neauphlette, Notre Dame de la Mer, Saint Illiers-la-Ville, Saint illiers-le-Bois et la Villeneuve-en-Chevrie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 19 décembre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours est prescrite **du lundi 13 janvier 2025 à 9 heures au vendredi 14 février 2025 à 16 heures inclus** sur les communes de Blaru, Bréval, Chaufour-lès-Bonnières, Cravent, Lommoye, Neauphlette, Notre Dame de la Mer, Saint Illiers-la-Ville, Saint Illiers-le-Bois et La Villeneuve-en-Chevrie.

Monsieur Michel RIOU, est nommé en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jacques SAUVAGET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable avec possibilité d'observations à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-et-pluvial> et au siège de l'enquête à l'adresse suivante : accueil@ccpif.fr

Le dossier d'enquête publique comprenant les documents les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales pour chaque commune est également consultable :

- Sur support papier à la CCPIF ZA Le Clos Prieur 78840 FRENEUSE
- Sur support plans papier dans les mairies indiquées ci-dessus. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : CCPIF ZA Le Clos Prieur 78840 FRENEUSE, siège de l'enquête – à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies indiquées ci-dessus lors des permanences suivantes :

SAINT ILLIERS-LE-BOIS

Mardi 14 janvier 2025 de 13h30 à 15h30

NEAUPHLETTE

Mardi 14 janvier 2025 de 16h00 à 18h00

BREVAL

Lundi 20 janvier 2025 de 10h00 à 12h00

NOTRE DAME DE LA MER

Mardi 21 janvier 2025 de 15h30 à 17h30

LOMMOYE

Mardi 21 janvier 2025 de 18h00 à 19h00

BLARU

Vendredi 31 janvier 2025 de 14h15 à 16h15

CHAUFOUR-LÈS-BONNIÈRES

Vendredi 31 janvier 2025 de 17h30 à 19h00

CRAVENT

Vendredi 7 février 2025 de 14h15 à 16h15

LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE

Vendredi 7 février 2025 de 17h00 à 19h00

Samedi 8 février 2025 de 10h00 à 12h00 (Pour l'ensemble des mairies)

SAINT ILLIERS-LA-VILLE

Mercredi 12 février 2025 de 10h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à disposition du public au siège de l'enquête à la CCPIF sur son site internet ainsi que sur le site internet de chacune des communes.